

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance publique en nombre limité, sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Le conseil s'est réuni à la salle socioculturelle, dans les conditions prévues par les textes pendant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, Mme Annabelle BEAUQUESNE, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Christophe GACEM, M. Emmanuel JOUBIN, Mme Angélique LAGRAIS, Mme Sylvie LEHOBEY, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Nicolas SHELTON.

Absents excusés : M. Dominique BELGACEM (procuration à Mme AUBERT), M. Yann LE ROUX (procuration à M. NOCQUET). M. Benoît RABEL (procuration à Mme AUBERT sauf pour le vote de subvention au Club Subaquatique), M. Claude THEAULT.

Secrétaire : M. NOCQUET.

**Compte-rendu de la précédente réunion :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

**Revalorisation du loyer du logement communal 15 Rue St Pierre.**

*Délibération n° 2021/06/10-01.*

Mme le Maire indique qu'antérieurement il avait été convenu de revoir en conseil les éventuelles revalorisations aux dates anniversaires des baux.

En ce qui concerne le logement communal situé 15 rue St Pierre occupé par Mme HARDY Sandra, l'échéance est au 1<sup>er</sup> juillet. Le loyer actuel est de 522.73 €.

En appliquant la revalorisation contractuelle selon l'indice de référence des loyers, le nouveau loyer serait de 523.21 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette revalorisation.

**Tirage au sort pour Jury des Assises.**

*Délibération n° 2021/06/10-02.*

Conformément à la circulaire préfectorale, les personnes suivantes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale pour constituer la liste préparatoire pour le jury des assises pour l'année 2022 :

- Mme PONTAIS Axelle,
- M. REUSIAU Philippe,
- M. KARAM Elias.

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 10/06/2021*

---

**Vote des subventions 2021 aux associations.**

*Délibération n° 2021/06/10-03.*

Suite à la réunion des commissions municipales « Evénements, manifestations, activités sportives et socioculturelles » et « finances », il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions pour 2021 qui seront imputées au compte 6574 du budget.

De plus, Mme le Maire fait part également de la rencontre avec les représentants du Football Club qui a eu lieu mercredi. Il est demandé qu'un point de situation soit refait à la reprise de la saison.

Le conseil municipal, à l'unanimité, hormis pour les subventions ayant des observations mentionnées au regard de l'association, vote les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	montant attribué	observations
<b>ASSOCIATIONS DU VAL ST PERE</b>		
Football Club	2 500 €	17 pour, 1 contre
Football Club (entretien des terrains)	6 000 €	17 pour, 1 contre
Football Club (aide à l'encadrement)	13 300 €	<i>Sur la base d'un contrat de 30 H à fournir à titre de justificatif.</i> 17 pour, 1 contre
Aéroclub des Grèves	200 €	
Amicale des Anciens Combattants	200 €	
APE les Petits Princes de St Ex	500 €	
APE les Petits Princes de Ex – vide grenier	200 €	
Société de Chasse	400 €	
TC VAL	300 €	
TC VAL - raid de la Baie	500 €	Si organisation
TC VAL – soutien école de triathlon	200 €	
MJE (Musique Jouons Ensemble)	200 €	
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES SPORTIVES</b>		
Volley Ball des Grèves Avranches	100 €	
Athlétic Club Avranches	200 €	
Cercle des Nageurs Avranches	200 €	
Judo Club Avranches	200 €	
Club Subaquatique de la Baie du Mont St Michel Avranches	200 €	17 pour (pas de pouvoir de M. RABEL sur le vote pour cette association)
Avranches Sports Loisirs	200 €	
Club d'Escalade de l'Avranchin	200 €	
PLAvranches – handball	200 €	
Les Archers des Abrincates Avranches	100 €	
Association Cœur d'Enfant Bricquebec (pour l'organisation de la Barjo et du Raid de l'Archange 2021)	50 €	

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 10/06/2021*

-----		
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES ACTIVITES LOCALES, LOISIRS ...</b>		
Université Inter-Ages Section Avranches	200 €	
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES DE SOUTIEN POUR MALADIES OU ASSIMILEES</b>		
Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Sud Manche	200 €	
APAEIA Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Avranchin	300 €	
Association des Soins Palliatifs du Sud Manche	200 €	
Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer St Lô	200 €	
Croix Rouge Française – Délégation locale Baie du Mont St Michel	200 €	
FNATH Fédération Nationale des Accidentés de la Vie – section Avranches	100 €	
Association des Paralysés de France – Délégation Manche Cherbourg en Cotentin	100 €	
Les Maisons de l'Arc en Ciel – Noues de Sienne	100 €	
<b>AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>		
Association Passerelles Avranches	100 €	
Station de sauvetage en mer SNSM « Les Frégates » Baie du Mont St Michel	100 €	
ACARPA	200 €	

**Cession gratuite parcelles ZL 79 et 83 Les Coignardières – régularisation.**

*Délibération n° 2021/06/10-04.*

M. Nicolas SHELTON s'est retiré pour cette question.

Mme le Maire indique que suite à la division foncière et au détachement de deux parcelles de terrain à bâtir cadastrées section ZL numéros 78 et 81 en 1997, il avait été convenu qu'une bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la route départementale n° 556 soit réservée au profit de la commune du Val Saint Père. Il apparaît, aujourd'hui au moment de la succession de Mme Emilienne ANDRE, que l'acte nécessaire à cette cession n'a pas été établi à l'époque.

Il est donc proposé au conseil municipal, afin de régulariser la situation :

- d'accepter la cession gratuite des parcelles cadastrées ZL numéros 79 et 83, d'une contenance totale de 53 ca, au profit de la commune ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte de cession auprès de la SCP Pierre GUINEBAULT et Nicolas SHELTON, notaires associés à Avranches (Manche) et de régler les frais d'acte notarié.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

**Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.**

Un point est fait pour l'organisation matérielle de ces 2 scrutins.

**Questions diverses.**

- Réaménagement des terrains de football en parallèle du projet de cimetière : Suite à la réunion des commissions du 31 mai, Mme le Maire fait part des informations recueillies par M. CHARUEL sur les enveloppes financières différentes selon les tailles et types de terrains (naturel, synthétique, éclairage...)

Au vu de ces éléments, des aides mobilisables a priori limitées compte tenu que des équipements également existants sur les communes voisines, des capacités financières au regard des attentes des habitants sur les autres projets, Mme le Maire indique qu'un positionnement va devoir être pris en séance de conseil municipal prochainement. L'ensemble des membres du conseil seront associés aux échanges avec le Football Club à ce sujet.

- La commune travaille en partenariat avec Manche Numérique sur les obligations en matière de protection des données personnelles. A l'occasion de l'une de ces réunions, Mme AUBERT indique que la question de la destruction des documents après visa des Archives Départementales a été évoquée. Le secrétariat dispose à ce jour de petits broyeurs pour le quotidien qui ne sont plus aux normes. Un devis a été demandé pour un broyeur professionnel. Le montant est de 3 640.00 € H.T.

Les membres du conseil souhaitent que des renseignements soient pris sur le coût d'une prestation de destruction par une entreprise agréée à titre de comparaison.

- Mme le Maire fait part des marchés signés en investissement dans le cadre de la délégation marchés publics depuis le dernier conseil.

- Urbanisme : M. NOCQUET fait part des permis de construire et des déclarations préalables de travaux déposés ou accordés depuis le dernier conseil.

- Prochain conseil : il est prévu le jeudi 8 juillet 2021.